

*L'endettement des ménages guyanais a faiblement progressé depuis 1998, nettement moins vite que dans les autres départements d'outre-mer et en métropole. Une accélération de cette croissance est toutefois observée depuis 2003, qui peut être rapprochée de celle du nombre de dossiers déposés au secrétariat du surendettement et jugés recevables. L'examen de ces dossiers depuis 2002 fait apparaître une prédominance de célibataires avec des enfants à charge, et un poids significatif d'employés. La Guyane se caractérise également par une proportion importante de surendettés "actifs", dont une part très significative provient de la fonction publique. Ces surendettés disposent de revenus en moyenne supérieurs aux surendettés dits "passifs", mais présentent un taux d'endettement similaire. Enfin, outre le niveau de revenus, la principale différence entre ces deux catégories de surendettés tient au poids supérieur de l'endettement bancaire dans leur endettement total et, surtout, des crédits à la consommation dans leurs dettes bancaires.*

## 1- Evolution de l'endettement des ménages

Encours de crédit sain aux ménages  
(en millions d'€)

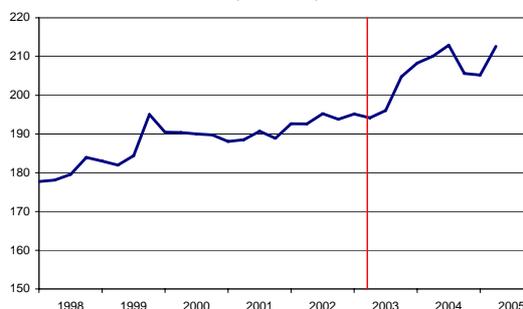


L'endettement des ménages guyanais a faiblement progressé depuis 1998. Cette croissance a ainsi atteint 14,4 % pour l'encours brut entre mars 1998 et juin 2005 et 23 % pour l'encours sain, c'est-à-dire hors les créances jugées compromises par les établissements de crédit et déclassées en créances douteuses. Cette évolution n'a toutefois pas été homogène sur la période. Entre mars 1998 et mars 2003, la croissance moyenne était d'environ 1,5 % par an. Ce rythme

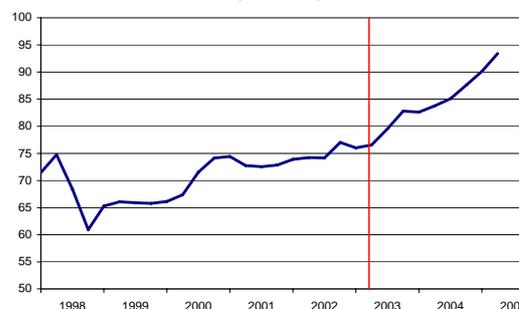
a connu une nette progression depuis pour atteindre environ 4 % par an. Le premier trimestre 2003 marque ainsi une nette rupture dans l'évolution des encours de crédit sains aux ménages.

Les rythmes de progression observés en Guyane sont ainsi très en deçà de ceux observés en métropole ou aux Antilles. A titre de comparaison, l'encours sain a progressé de 77 % en métropole sur la même période et de 65 % à la Martinique. Ces écarts s'expliquent notamment par le faible dynamisme économique en Guyane depuis 1998.

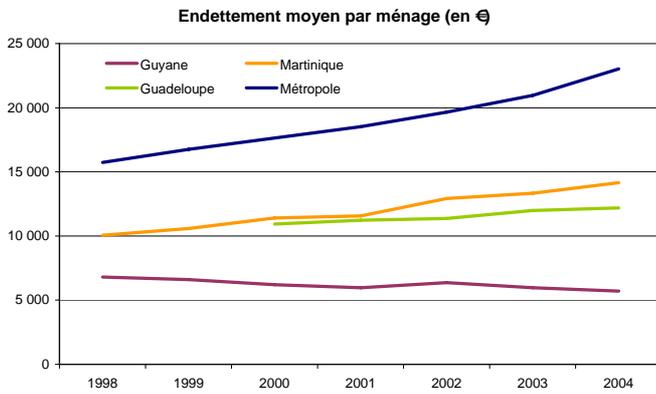
Encours de crédits à l'habitat aux ménages  
(en millions d'€)



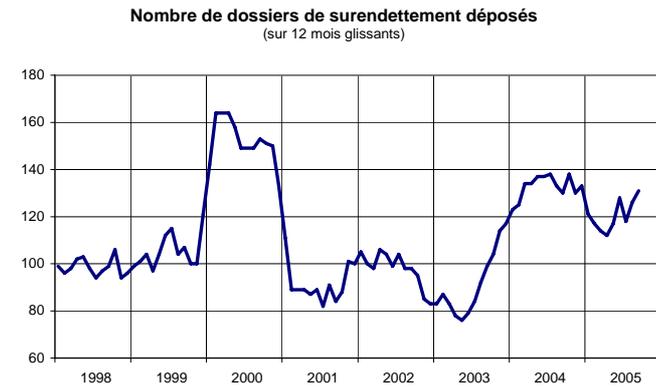
Encours de crédits à la consommation aux ménages  
(en millions d'€)



L'accélération de la progression des crédits aux ménages se retrouve dans les deux principaux types de crédits que sont les crédits à l'habitat et les crédits à la consommation. En terme de structure, si les crédits à l'habitat restent prédominants (70 % en fin 2004), leur part a décliné de plus de 5 points depuis 1998 au profit des crédits à la consommation. Similaire à la situation guadeloupéenne, cette évolution est singulière par rapport à la métropole et à la Martinique où la part des crédits à l'habitat a progressé avec la hausse des prix de l'immobilier et des taux d'intérêt historiquement bas.



Aussi, malgré la croissance récente des encours de crédits en faveur des ménages, l'endettement moyen par ménage en Guyane s'est éloigné de celui des autres DFA et de la métropole. Cet indicateur a même diminué sur la période, du fait de la forte pression démographique. Par ailleurs, la bancarisation reste faible dans le département puisque le nombre de comptes bancaires par habitant s'établissait à 1,3 fin 2004, contre 2,3 à la Guadeloupe et 3 à la Martinique. Enfin, la part de la population à faibles revenus est importante dans le département. Seuls 25 % des foyers étaient imposables au titre de l'impôt sur le revenu 2004 et 58 % des contribuables disposaient en 2003 d'un revenu net imposable inférieur à 7 500 €.



Cette évolution de l'endettement des ménages n'est probablement pas étrangère à la croissance du nombre de dossiers déposés au secrétariat du surendettement. Cet indicateur montre en effet deux périodes de forte croissance : une première en fin d'année 1999 et en 2000, qui s'explique par une mesure gouvernementale exceptionnelle d'effacement de dettes fiscales en faveur des chômeurs surendettés. La seconde période de forte croissance est apparue au deuxième semestre 2003 et se poursuit encore en 2005. Elle apparaît nettement corrélée à l'accélération des encours de crédit aux ménages observée à partir de la mi 2003.

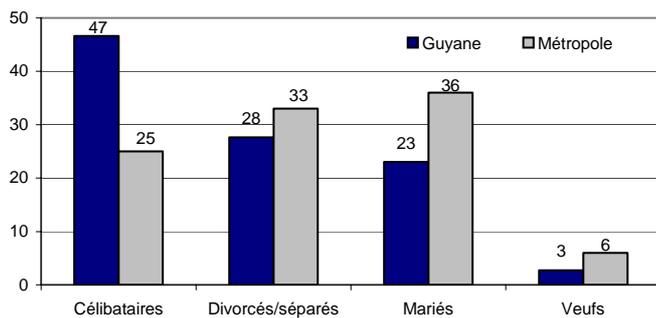
Dans ce contexte, l'analyse des dossiers de surendettement mérite une attention particulière.

## 2- Éléments de typologie des surendettés

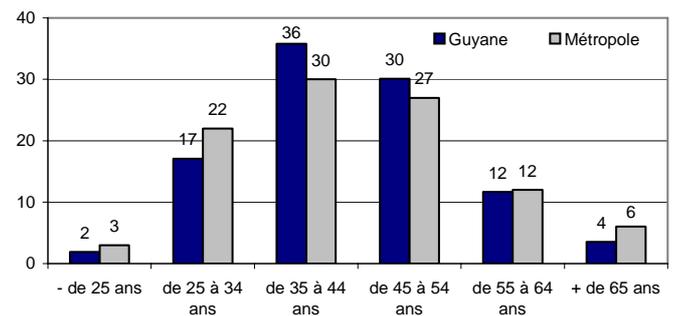
### Profil sociologique des surendettés

La majorité des surendettés en Guyane vivent seuls (78 %), qu'ils soient célibataires, divorcés ou séparés, ou veufs. Cette part est sensiblement plus élevée qu'en métropole en raison d'une représentation des célibataires très importante (47 % du total, contre 25 % en métropole). Par ailleurs, 67 % des surendettés en Guyane ont au moins une personne à charge (contre 53 % en métropole), dont 30 % plus de trois personnes à charges (contre 15 %). S'agissant de l'âge, le profil des surendettés guyanais ne diffère que très peu de celui des surendettés en métropole, la tranche la plus touchée étant celle des 35 - 54 ans (66 %) comme en métropole (57 %).

#### Situation matrimoniale des surendettés déclarants (en %)

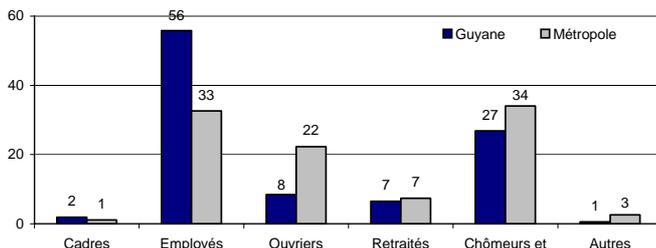


#### Age des surendettés déclarants (en %)



Note : les données concernant la métropole sont extraites de l'enquête typologique 2004 sur le surendettement publiée par la Banque de France en septembre 2005

#### Catégorie socio-professionnelle des surendettés déclarants (en %)

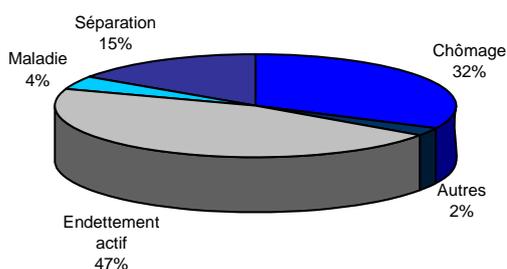


La répartition par catégorie socioprofessionnelle fait apparaître quelques particularités guyanaises. La catégorie des employés est ainsi surreprésentée, au détriment essentiellement des ouvriers et des chômeurs. Concernant les ouvriers, l'écart s'explique par la structure du tissu économique du département, où l'industrie est peu représentée. L'importante tertiarisation de l'économie guyanaise se retrouve donc dans la surreprésentation des employés. S'agissant des chômeurs, la différence s'explique par le poids plus important des surendettés actifs (1).

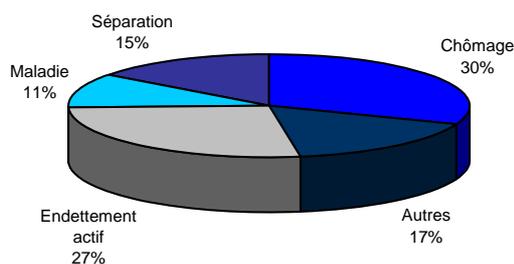
1 - Un surendetté est dit actif lorsque sa situation provient d'un recours excessif et volontaire à l'endettement. Un surendetté est dit passif lorsque sa situation résulte d'un accident de la vie (chômage, séparation – divorce, maladie, etc...).

En effet, sur la base des dossiers déposés entre janvier 2002 et septembre 2005 et soumis à la commission de surendettement, la part des surendettés actifs s'établit en Guyane à près de la moitié du total. Elle est ainsi sensiblement plus importante que celle observée en métropole (27 % pour l'année 2004)

**Causes de surendettement en Guyane**

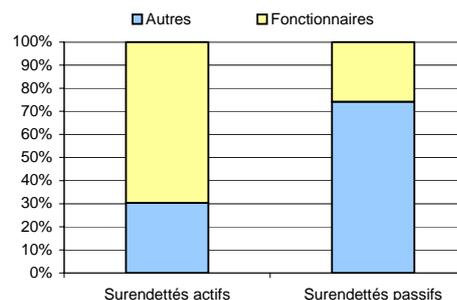


**Causes de surendettement en métropole** (source : Banque de France)



Une autre singularité guyanaise concerne l'importance des fonctionnaires dans la population des surendettés. Leur part s'établit au total à 46 %. Cette proportion, qui peut paraître élevée, est en fait très voisine de leur représentation au sein des effectifs salariés (45 %). En revanche, cette représentation passe à plus de 70 % en considérant les surendettés actifs (30 % s'agissant des surendettés passifs). L'accession au statut de fonctionnaire semble donc générer pour un certain nombre de personnes un "effet de revenu" qui conduit à une dégradation de leur situation financière personnelle. Elle constitue en revanche pour les autres une protection contre les accidents de la vie.

**Poids des fonctionnaires par catégories**



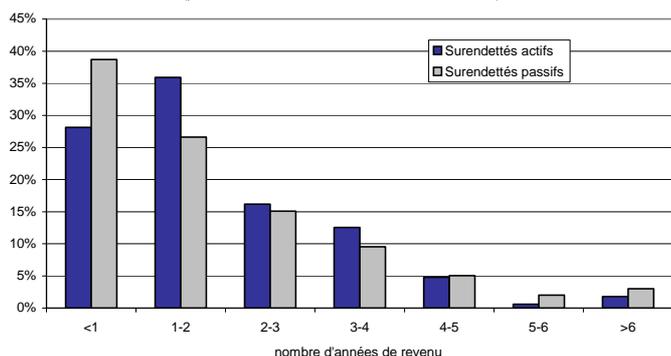
### Profil financier des surendettés

En examinant la répartition des niveaux d'endettement des ménages (Dettes / revenus annuels) en fonction de leurs revenus, on s'aperçoit d'une grande dispersion des revenus des ménages surendettés. Ceux-ci s'échelonnent en effet entre 5.000 et 40.000 € par an. De même, les niveaux d'endettement s'étendent de moins d'un an de revenus jusqu'à plus de 8 ans (1).

Les graphiques ci-dessous montrent que le facteur discriminant entre les surendettés actifs et passifs est le niveau de revenu, et non le taux d'endettement. Les surendettés actifs disposent ainsi en moyenne de revenus plus élevés que les surendettés passifs. Ceux-ci sont très largement majoritaires dans la tranche de revenus annuels de 0 à 15 000 € alors que ce sont les surendettés actifs qui dominent dans les tranches supérieures.

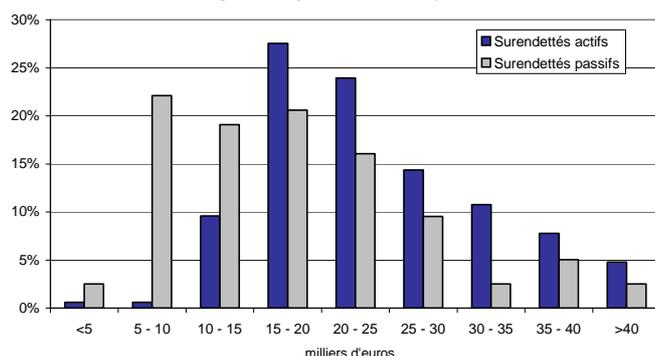
**Niveau d'endettement par types de surendettés**

(part du total selon l'endettement/Revenu en années)

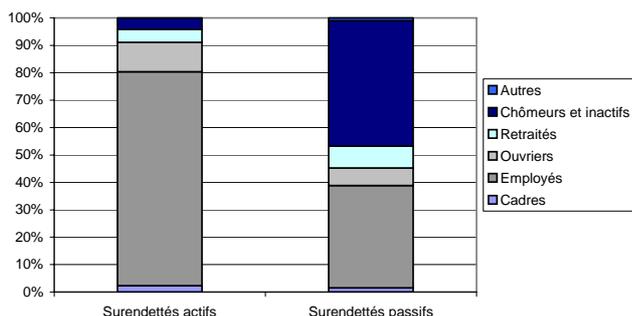


**Niveaux de revenus par types de surendettés**

(part du total par tranches de revenu)



**Catégories socio-professionnelles des surendettés**



L'explication provient d'une différence importante dans les catégories socioprofessionnelles entre surendettés actifs et passifs. La part des chômeurs et inactifs est importante au sein des surendettés passifs, devant celle des employés, alors que ceux-ci sont très largement majoritaires au sein des surendettés actifs.

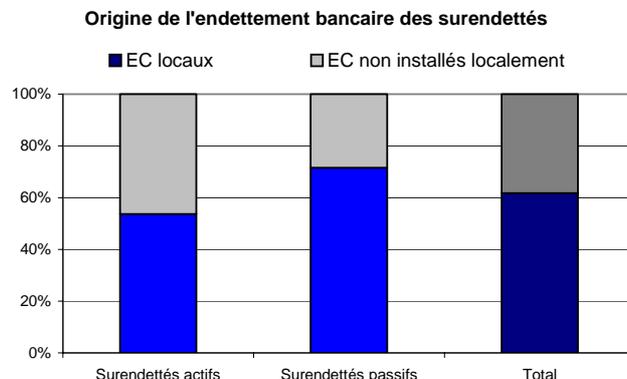
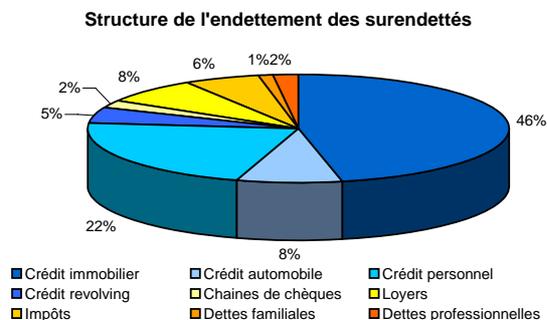
Il est enfin à noter que la catégorie des employés est la seule où les surendettés actifs (64 %) sont plus importants que les surendettés passifs.

(1) Un ménage peut être considéré comme surendetté avec un niveau d'endettement rapporté au revenu très faible du fait de son incapacité à honorer ses charges courantes.

### 3- Structures d'endettement des surendettés

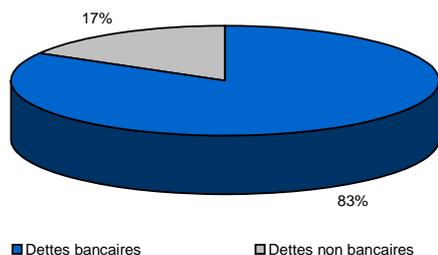
L'endettement des surendettés se répartit entre l'endettement souscrit auprès des établissements de crédit et les arriérés de charges courantes (dettes privées, loyers, factures impayées, dettes fiscales, dettes alimentaires notamment) et des dettes professionnelles. L'endettement bancaire représente 81 % de l'endettement total des surendettés en Guyane, au premier rang duquel figure l'endettement immobilier (46 %) suivi des prêts personnels (22 %), des crédits automobile (8 %) puis du crédit revolving (5 %). Ce dernier reste marginal compte tenu de l'absence d'offre locale jusqu'à une période récente.

Au sein des arriérés de charges courantes (17 % du total), les arriérés de loyers représentent la part la plus importante (8 %) devant les dettes fiscales (6 %). Les dettes professionnelles, enfin, représentent 2 % du total.

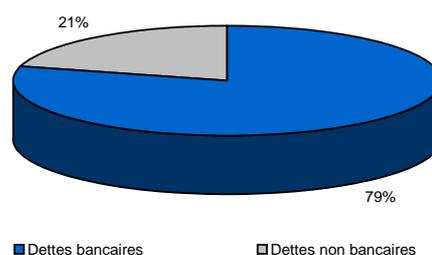


La répartition dettes bancaires / dettes non bancaires varie peu entre les surendettés actifs et les surendettés passifs, la part des dettes bancaires étant toutefois un peu plus forte (+ 4 points) chez les surendettés actifs.

**Structure de l'endettement des surendettés actifs**

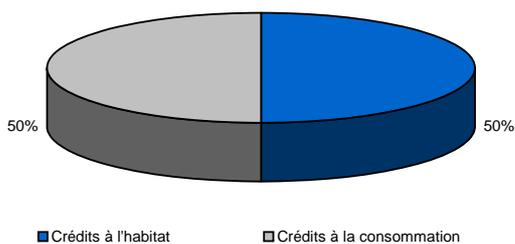


**Structure de l'endettement des surendettés passifs**

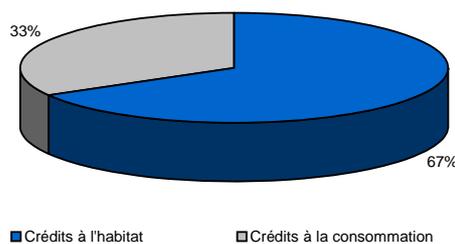


L'examen de l'origine des dettes bancaires fait apparaître une prépondérance des concours souscrits auprès des établissements de crédit locaux (62 %). Cette proportion est plus faible chez les surendettés actifs (54 %), 75 % de leurs crédits personnels étant souscrits auprès d'un établissement non installé localement.

**Structure de l'endettement bancaire des surendettés actifs**



**Structure de l'endettement bancaire des surendettés passifs**



Enfin, la principale différence entre surendettés actifs et passifs en terme d'endettement se trouve dans la répartition des crédits bancaires. La part des crédits à la consommation est en effet nettement plus forte pour les surendettés actifs (67 %). Toutefois, leur répartition par type de produits (crédit voiture, crédits personnels et crédit revolving) ne fait pas apparaître de différence majeure.

### Méthodologie

Cette étude a été réalisée à partir de données constituées par le service des particuliers de l'IEDOM sur les surendettés ayant déposé un dossier jugé recevable entre début 2002 et septembre 2005 (la faiblesse du nombre de dossiers par an n'a pas permis une analyse annuelle). Les statistiques financières réalisées trimestriellement par l'IEDOM à partir de déclarations BAFI des établissements de crédits qui interviennent au bénéfice des ménages guyanais ont également été utilisées. Les données concernant la métropole sont extraites de l'enquête typologique 2004 sur le surendettement publiée par la Banque de France en septembre 2005. Les estimations du nombre de ménages dans les différents départements français d'Amérique ont été estimées sur la base des chiffres du recensement de 1999 auxquels a été appliqué un taux de croissance annuel moyen constaté sur la période 1990 - 1999.